

Monsieur je ne ma este possible de vous aduresser
 vtre ptre couchant du gentilhomme qui deuoit
 liurer les deniers pour location de la pouse
 soy venue avec moy le due de demourer la pouse
 este de longue duree attendu que je pensie un
 mesme en personne vous en venir au porteur de
 response au moyen que j'auoye fait compe de
 venir trouuer aux nopces de la pouse et
 pour ce fait pour satisfaire a ma promesse
 par quoy j'ay prie vtre ptre ne le vouloir
 prendre de mauvaise part ayant lertez est
 bien mary d'auoir este aussi surpris car
 moy de m'enhardir mesmes et moy venant
 uous s'en sçauoir fusques a tant que tout
 la este passe prie pourtant vtre ptre me lertez
 pour excuse au surplus ay fait mon
 pour mettre l'intention de vtre ptre en g
 au regard du gentilhomme lequel n'ay
 s'en obtenir come vtre ptre pourra recevoir
 la response dicelluy cy jointe

Monsieur je prie que vtre ptre me
 soit tenu comme l'un des seruiteur sçens
 a la quelle desire tous humbles seruiteur
 ayant de bien bon veu recommande a la b
 grace de vtre ptre le createur de vtre
 desire escripte de Beugne xxiij^e de nom
 1585

Entièrement seruiteur de
 ptre

1585. Nov. 24

Gentilhomme

A. Noyers

Monsieur le procureur

devant
24 Novemb. 68
Guise de Bayle



2051
COPYRIGHT
Koninklijk Huisarchief